

INSA

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
CENTRE VAL DE LOIRE



ÉCOLE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

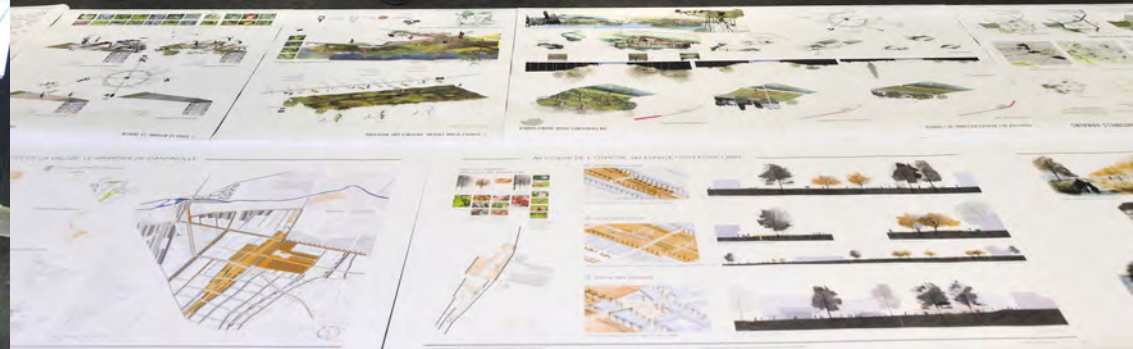
Devenir paysagiste diplômé d'État
en cinq ans pour mener
les études, la conception
et la mise en œuvre
de projets de paysage.





Cérémonie de remise des diplômes dans le hall de l'école.

A droite, jury d'excellence attribuant les félicitations de l'école.



Aux futurs élèves de l'école de la nature et du paysage,

Bienvenue à l'école de la nature et du paysage, nouvellement arrivée au sein de l'INSA Centre Val de Loire.

Pour devenir paysagiste-concepteur en 5 ans et obtenir le Diplôme d'Etat de Paysagiste, vous trouverez au sein de notre institut une pédagogie de grande qualité, forte d'une expérience de 20 ans acquise par l'Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage, basée sur l'articulation équilibrée entre enseignements scientifiques et techniques d'une part, enseignements culturels et artistiques de l'autre.

Le projet de paysage, au cœur de cette formation, s'appuie constamment sur un rapport au réel, à travers des exercices issus de commandes spécifiques, une équipe pédagogique pluridisciplinaire composée d'enseignants-chercheurs et de praticiens, et de nombreux stages ouvriers, en maîtrise d'oeuvre comme en maîtrise d'ouvrage.

L'INSA Centre Val de Loire propose une vie de campus élargie, grâce au dynamisme de toutes ses associations étudiantes, à des équipements en plein développement et à une réelle qualité de vie, tant à Blois qu'à Bourges, que vous saurez apprécier.

Jean Marie Castelain
Directeur de l'INSA Centre Val de Loire

Pour toujours inventer le paysage ...

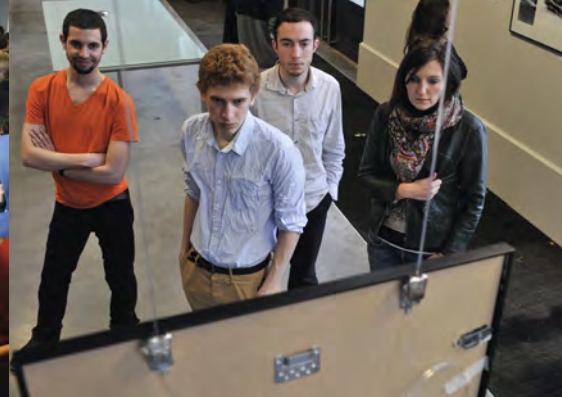
L'école de la nature et du paysage, forte de son expérience, cherche à faire en sorte que l'enseignement du paysage soit toujours dans une tension inventive et fertile par l'engagement de ses enseignants, chercheurs, élèves et personnels administratifs.

"Si l'enseignement du projet de paysage est nourri d'exigences et d'incertitudes, il ne devrait jamais s'affadir à l'application de recettes où la reproduction de canons esthétiques et sociaux convenus et écologiquement corrects serait à l'oeuvre."

Il faut garder l'espoir de pouvoir créer en chaque étudiant une attitude personnelle de recherche et de doute, de pouvoir lui ouvrir l'appétit à trop de choses et d'arriver ainsi à laisser l'in-discipline du paysage dans sa perpétuelle invention."

extrait de l'article "Des appogiatures, des boutures et des rognures" paru dans le N°12 Les Cahiers de l'Ecole de Blois mai 2014, L'enseignement du paysage.

Marc Claramunt, paysagiste DPLG
Directeur de l'école de la nature et du paysage



LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Les exercices de projet de paysage sont au cœur du processus d'apprentissage du paysagiste concepteur. Cet apprentissage s'acquiert grâce à la synthèse de tous les enseignements techniques, scientifiques et plastiques dans la démarche de projet de paysage. Cette démarche se nourrit et s'enrichit tout au long des cinq années de formation par des confrontations à des problématiques de plus en plus complexes couvrant des phases d'analyse et d'élaboration du projet de paysage, mais aussi de développement personnel et de plus en plus autonome de l'élève. La formation s'organise autour des connaissances théoriques et pratiques relevant de la question, très polymorphe, des paysages et des aptitudes au diagnostic, à la programmation et à la conception propre à la profession de paysagiste.

Cinq piliers fondamentaux soutiennent la formation durant 5 ans :

- L'enseignement du projet de paysage, sous forme d'atelier de la 1^{ère} à la 4^e année et sous forme d'un Travail de Fin d'Etudes (TFE) en 5^e année
 - Les enseignements scientifiques et techniques
 - Les enseignements des sciences de l'ingénierie en projet de paysage
 - Les enseignements en sciences humaines et sociales
 - Les enseignements d'arts plastiques et de représentation
- Les 5 années de formation représentent près de 3 700

heures de cours auxquelles s'ajoutent cinq périodes de stages (un stage chaque année) et le travail de fin d'étude (TFE).

L'enseignement du projet de paysage

Territoire habité, représenté, cultivé et aménagé, le paysage est en mouvement, en devenir, en projet. Le paysage est projet. Le projet de paysage est le commencement et l'aboutissement de la formation.

La démarche du projet de paysage tient une place centrale tout au long de la formation.

Des projets de paysage développent l'intuition et suscitent la créativité de l'élève. Il s'agit d'acquérir de la méthode dans l'analyse et le diagnostic, jusqu'à la définition d'enjeux et d'objectifs qui mènent aux projets individuels ou collectifs.

Les projets partent souvent d'un site et d'un questionnement réel. L'élève esquisse et développe une solution qu'il va concevoir et mettre en œuvre.

Certains sujets sont réalisés dans le cadre de partenariat avec les collectivités territoriales ou les entreprises (cf. ci-après les conventions d'études). Les élèves sont alors en contact avec les commanditaires de l'étude, maîtres d'ouvrage ou professionnels.

Les enseignements scientifiques et techniques

Les sciences concernent les disciplines nécessaires à la connaissance du vivant, à la lecture, compréhension et analyse des territoires et des paysages comme la biologie, l'écologie, la botanique, la pédologie, la géologie, etc. Ces disciplines posent les fondements de la « géométrisation » de l'espace, du traitement de données et de l'information géographique grâce à des connaissances en mathématiques, informatique, géométrie constructive et connaissance des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG).

Les enseignements des sciences de l'ingénierie en projet de paysage

Les sciences de l'ingénierie en projet de paysage regroupent les enseignements nécessaires à la mise en œuvre du projet de paysage en tenant compte que leur maîtrise doit avant tout nourrir et servir la conception du projet et ne surtout pas se limiter à l'application de recettes normatives. Ces enseignements comprennent des aspects très divers qui touchent aussi bien les Voiries et Réseaux Divers (VRD), que l'hydrologie, la mise en œuvre de végétaux ou l'ambiance acoustique et lumineuse d'un projet de paysage.

Les enseignements en sciences humaines et sociales

Ces enseignements recouvrent de nombreux domaines dont la culture et l'histoire des paysages, l'histoire de la ville et de la représentation urbaine, la géographie urbaine et rurale, le droit de l'urbanisme et du paysage, l'aménagement du territoire et les politiques territoriales.

Il s'agit de former des paysagistes avertis quant à l'environnement social et professionnel où ils vont exercer et d'aider au développement de personnalités aptes à prendre parti et à entreprendre. Les commandes de projets de paysage sont très largement décidées par les collectivités territoriales, d'où la nécessité de connaître leur organisation, gouvernance et compétences.

La maîtrise de la langue anglaise fait partie de ces enseignements, sachant que l'accréditation d'un niveau IELTS 6 est obligatoire pour pouvoir commencer l'année du diplôme.

A gauche, sortie de terrain en cours de botanique.

Ci-dessus, salle de conférence, exposition du club photo, voyage interdisciplinaire en Méditerranée, cours d'écologie urbaine en atelier.



Les enseignements d'arts plastiques et de représentation

Les enseignements du dessin, de la psychométrie de la couleur, des techniques de représentation graphique, de la photographie et de l'infographie sont développés tout au long des cinq années de formation. Ces enseignements souhaitent développer la maîtrise d'un langage plastique par l'observation du réel, sa représentation à travers différentes techniques et sur différents supports. La composition plastique, le cadrage, la mise en scène et la mise en page sont une préoccupation permanente.

Il s'agit de considérer que toute production d'images ou de représentations fait appel à un processus d'analyse et constitue, en quelque sorte, un projet en tant que tel. L'essentiel se joue alors dans cet espace de projet où il faut :

- imaginer et fabriquer avec des « objets » dont la représentation permet de concrétiser une idée, d'inventer un possible et de narrer une histoire
- aborder l'image sous l'angle, non pas de l'émotion et du plaisir esthétique, mais de sa signification.

Les stages

Les stages représentent une durée globale cumulée de 11 mois sur les 5 ans de formation (cycle préparatoire + DEP). Durant les deux premières années, ces stages sont dénommés stages « ouvrier ». D'une durée de 8 semaines chacun, ils se déroulent en France ou l'étranger dans des jardins botaniques, pépinières ou jardins remarquables. Ils ont pour but de familiariser l'élève avec le monde des végétaux, leur production et entretien.

Les stages correspondant aux deux premières années du cursus du DEP ont des durées de 8 et 10 semaines. L'élève choisit l'ordre qu'il veut, mais ces deux stages doivent s'effectuer et du côté de la maîtrise d'œuvre (agences privées d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes) et du côté de la maîtrise d'ouvrage (organismes publics, communauté d'agglomération, services techniques de villes, CAUE, etc.).

Tous les stages font l'objet d'un rapport qui est noté et le stage professionnalisant de 12 semaines en 5^e année comporte en plus une soutenance orale, elle aussi évaluée.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET LES MOYENS

L'équipe pédagogique de l'école de la nature et du paysage comprend une quarantaine d'enseignants : six enseignants chercheurs, deux professeurs agrégés, seize enseignants associés (professionnels en activité donnant des cours) et une quinzaine d'enseignants vacataires.

Les enseignants chercheurs développent leurs activités de recherche au sein d'équipes universitaires comme l'UMR-CITERES de l'Université de Tours.

L'école dispose d'un bâtiment de 4 000 m², résultat de la réhabilitation d'un établissement industriel du début du XX^e siècle dénommé La Chocolaterie.

La Chocolaterie abrite des salles de cours, cinq ateliers, dévolus chacun à une promotion d'élèves, une salle de conférence de 150 places, un laboratoire de langue de 20 places, deux laboratoires informatiques et une salle d'édition, un grand hall qui accueille régulièrement des expositions, une cafétéria, et une bibliothèque proposant 8 000 références dont le catalogue complet est consultable en ligne.

Cette bibliothèque, ouverte au public, est spécialisée dans le paysage, l'art et l'histoire des jardins, la botanique, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'architecture, les arts et toutes les matières qui se rattachent à l'enseignement de l'école.

L'ensemble du site est couvert par un réseau WIFI qui permet à chaque étudiant un accès à internet à partir de son ordinateur portable ou des postes fixes des salles informatiques.

A gauche, visite d'un site de projet réalisé par une enseignante de l'école, le zoo de Vincennes.

Ci-dessus, cours de techniques de représentation en extérieur.



LES VOYAGES D'ÉTUDES

Ces exercices interdisciplinaires sont l'occasion de croiser in situ les regards de diverses disciplines sur un même territoire. Ils permettent de faire le lien entre les notions fondamentales acquises en cours et d'aborder la complexité des territoires, plus particulièrement les interactions entre facteurs du milieu et des sociétés.

Les étudiants sont ainsi mis en situation :

- d'appréhender les changements d'échelles temporelles et d'échelles spatiales,
- de mobiliser et d'exploiter des informations variées,
- de collecter des données de terrain, de les interpréter et de les analyser.

Diverses études de cas sont abordées : paysages de zones humides, paysages de moyennes montagnes, paysages du littoral atlantique, paysages méditerranéens.

L'INTERNATIONAL

Les jeunes diplômés de l'école de la nature et du paysage peuvent avoir des opportunités de travail dans un contexte international.

Cette aptitude s'acquiert plus aisément à travers une expérience à l'étranger, académique et/ou professionnelle, permettant une ouverture à de nouvelles cultures, de nouveaux savoirs et savoir-faire.

L'efficacité et le succès de ces expériences à l'international sont liés à l'obtention obligatoire, avant le passage en 5^e année, d'un niveau accrédité en anglais. Le niveau B2 minimum exigé par bon nombre d'universités étrangères dans le cadre des échanges académiques, est sanctionné par le test de l'IELTS (International English Language Testing System, niveau 6.0) et peut s'acquérir tout au long du cursus grâce à un enseignement d'anglais spécifique à l'école.

La mobilité internationale des élèves s'articule entre les stages et les formations académiques. Cette mobilité étudiante est soutenue par le programme ERASMUS + en Europe, mais également par des bourses de la Région Centre Val de Loire et du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les stages de deux mois, en particulier ceux de 1^{ère} et de 2^e année, se font essentiellement à l'étranger, dans des pays européens, mais aussi dans le reste du monde. S'ajoute à cela, la possibilité de suivre une formation dans une université étrangère d'un semestre en 3^e ou en 4^e année.

Depuis plusieurs années, des conventions sont signées avec des universités partenaires :

Hors Europe :

- Université de Montréal - Faculté de l'aménagement (Canada)
- Victoria University of Wellington - Faculty of Architecture and Design (Nouvelle Zélande)

En Europe :

- University College Dublin – School of Architecture (Irlande)
- Academy of Architecture – Amsterdam School of the Arts (Pays-Bas)
- Istanbul Technical University – Landscape Architecture Department (Turquie)
- University of Bucharest – Faculty of Urban Planning and Landscape Architecture (Roumanie)
- University of Genoa – Faculty of Architecture (Italie).

Les relations internationales sont renforcées par l'accueil régulier d'étudiants des universités étrangères et de leurs professeurs. Dans le cadre de ces échanges bilatéraux, des enseignants de l'école de la nature et du paysage peuvent aussi proposer un projet pédagogique conjoint à nos partenaires.

L'école de la nature et du paysage est membre du réseau ECLAS (European Council of Landscape Architecture Schools) et participe aux ateliers et activités organisés par le réseau LE:NOTRE (Landscape Education : New Opportunities for Teaching and Research in Europe). Son programme de formation a fait l'objet d'une habilitation par l'IFLA Europe (International Federation of Landscape Architects).

A gauche, sortie de terrain autour de Bordeaux, dans le cadre des cours de pédologie.

Ci-dessus, élèves en échange international à Wellington, Nouvelle-Zélande.



CHAMBRE 2 : LA PRAIRIE DE FAUCHE

• FAUCHE TARDIVE : UNE GESTION DURABLE DES ESPACES

Des méthodes alternatives de gestion des prairies :

- Maintenir de la biodiversité
- Éviter l'usage de produits phytosanitaires
- Éviter l'usage de produits vétérinaires

• PALETTE VÉGÉTALE :

• OFFRIR DES OUVERTURES : VERS L'ESPACE AGRICOLE

- Donner à voir la plaine par les jeux de végétations
- Stratégie de gestion des espaces en fauches tardives
- Jouer avec les strates végétales (arbustes, arbrustives, herbacées)

• COUPE TRANSVERSALE : ENTRE JARDINS OUVRIERS, PRAIRIE DE FAUCHE ET PAYSAGE AGRICOLE

LE DIPLÔME D'ÉTAT DE PAYSAGISTE

L'école de la nature et du paysage est un département de l'INSA Centre Val de Loire depuis le 1er janvier 2015 sous tutelle du Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. A l'issue de la formation, les élèves reçoivent le diplôme d'Etat de paysagiste de l'INSA Centre Val de Loire ayant grade de Master. L'école de la nature et du paysage entend perpétuer les mêmes exigences et compétences en vigueur précédemment pour le titre d'ingénieur de l'école nationale supérieure de la nature et du paysage.

Le diplôme est donc composé de plusieurs parties. La principale est centrée autour du projet de paysage à travers le TFE, comprenant :

- un pré-jury,
- un mémoire de TFE
- et une soutenance publique du TFE devant un jury composé d'enseignants, de représentants de la maîtrise d'ouvrage, de professionnels et d'anciens étudiants diplômés. Les élèves développent leur travail de fin d'études (TFE), encadrés par des professeurs de l'école de la nature et du paysage et des professionnels liés aux questions de paysage.

S'y adjoignent des séminaires comportant une initiation à la recherche, aux stratégies d'acteurs dans le projet de paysage et aux structures professionnelles.

Enfin, un stage professionnalisant de trois mois au minimum fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale.

Soutenance du Travail de Fin d'Etude de Morgane Chavanneau

A droite, extrait du Travail de Fin d'Etude de Luc Dalla-Nora

LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Dans un contexte économique de plus en plus tendu dans le domaine de la construction et de l'aménagement, les paysagistes ont encore des perspectives ouvertes, car les thématiques du développement durable des territoires, de leur transition énergétique, de la préservation de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants, réclament des professionnels de haut niveau aux compétences reconnues, diverses et transversales.

Les pratiques professionnelles des paysagistes se diversifient de plus en plus et prennent des formes de plus en plus variées. On peut distinguer cependant deux grands domaines : la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. En maîtrise d'œuvre, les paysagistes (en tant que salariés ou profession libérale) ont principalement des fonctions de conception au sein d'agences de paysage ou d'équipes pluridisciplinaires composées d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes ou de spécialités scientifiques plus pointues.

En maîtrise d'ouvrage, les paysagistes peuvent intégrer la fonction publique d'Etat ou territoriale, recrutés principalement par des collectivités territoriales sur des postes de conception, de planification ou d'aménagement, avec des fonctions d'encadrement.

A noter que la maîtrise d'usage (qui concerne les habitants et citoyens) prend une part de plus en plus importante dans les processus de concertation et de participation. Les paysagistes peuvent y jouer également un rôle de médiateur social entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire, à travers des pratiques de sensibilisation, d'actions éphémères, artistiques, etc.

Il est également possible de poursuivre ses études, après le diplôme d'Etat de paysagiste, en s'engageant vers des études doctorales, notamment au sein de l'université de Tours ou en choisissant un cycle court d'approfondissement.

La recherche dans le domaine du paysage doit encore se construire et se développer à travers le groupe INSA et le réseau des écoles du paysage.

Le diplôme d'Etat de paysagiste de l'INSA Centre Val de Loire est une formation reconnue par la Fédération Française du Paysage (FFP), association regroupant les professionnels pour la promotion et valorisation de la profession de paysagiste concepteur et l'animation de débat autour du Paysage.

Voir les sites web : <http://www.f-f-p.org> et <http://iflaeurope.eu>



L'ADMISSION EN CYCLE PRÉPARATOIRE

L'entrée en 1^{ère} année du cycle préparatoire est ouverte à tous les candidats ayant un baccalauréat (ou niveau d'équivalence) et ayant réussi les épreuves d'admissibilité et d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comportent deux volets : épreuve de langue anglaise (pour 30 points) et une épreuve rédactionnelle décrivant un paysage (pour 70 points).

Les épreuves d'admission se déroulent en deux temps : épreuves de dessin (pour 40 points) et un entretien oral de 30 minutes devant un jury (pour 60 points).

L'ensemble de ces épreuves vise à déceler les capacités graphiques, la culture générale, la curiosité, la motivation et l'aptitude à lire et transcrire l'espace.

Ces épreuves offrent généralement environ 30 places.

L'école de la nature et du paysage est inscrite sur le portail Internet www.admission-postbac.fr. Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés depuis la rubrique Admissions sur le site de l'ensnp, <http://www.ensnp.fr>.

Ci-dessus, atelier de première année.

A droite, épreuve du concours d'entrée dans le hall de l'école.

L'ADMISSION EN CURSUS DU DEP

Le concours national commun d'entrée dans le cursus du Diplôme d'Etat de Paysagiste (DEP) prévoit deux modalités : la voie interne et la voie externe.

La voie interne :

Cette voie interne est réservée aux élèves ayant réussi à obtenir leurs 120 crédits ECTS durant leur formation de 2 ans en cycle préparatoire. Elle comprend une phase d'admission au vu des relevés de notes du 1^{er} au 3^e semestre du cycle préparatoire d'études en paysage et d'un entretien permettant d'évaluer les aptitudes du candidat sur les trois socles de compétences (1^o compétences intellectuelles et cognitives générales, 2^o compétences liées à la profession, aux connaissances et savoir-faire spécifique et 3^o aptitudes personnelles).

Elle peut comprendre aussi une phase d'orientation pour les étudiants admis qui souhaitent suivre leur cursus de DEP dans un autre établissement que celui où ils ont effectué leur cycle préparatoire.

Il est entendu que tout étudiant qui le souhaite et qui a obtenu les résultats nécessaires a le droit de poursuivre dans le même établissement l'ensemble de sa formation.

La voie externe :

Cette voie externe est ouverte aux étudiants ayant déjà au minimum un diplôme national correspondant à 120 crédits ECTS (ou équivalent). Elle comprend des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Les épreuves d'admissibilité se composent d'une visite de site, d'une épreuve écrite de description du site et d'une épreuve d'expression plastique.

Les épreuves d'admission comportent deux épreuves orales : l'une est un entretien permettant d'évaluer les aptitudes personnelles du candidat, précédé d'une préparation basée sur une analyse de texte, issu d'une bibliographie indiquée au moment de l'inscription du concours et l'autre est une épreuve écrite d'anglais.

Portes ouvertes

Les portes ouvertes de l'école de la nature et du paysage ont généralement lieu, chaque année, le premier samedi du mois de février.



école de la nature et du paysage

INSA Centre Val de Loire
Campus de Blois
3 rue de la chocolaterie
41000 Blois

tél. +33(0)2 54 78 37 00
fax +33(0)2 54 78 40 70

contact-enp@insa-cvl.fr
www.ensnp.fr